



Assistant socio-éducatif – Assistant(e) social(e)

ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ DE VILLE-EVRARD

202 Avenue Jean Jaurès

93330 NEUILLY SUR MARNE

Standard téléphonique : 01 43 09 30 30



ACCES AU LIEU DE TRAVAIL

Adresse : 61 rue du général Leclerc

93370 Montfermeil

01 43 30 67 99

En transport : Bus 347 arrêt Hôpital

En Voiture :

LES CONTACTS :

- Coordinatrice de l'action sociale
Mme BOMPAYS
n.bompays@epsve.fr
01 43 09 32 97
- Coordinateur adjoint de l'action sociale, Monsieur SCORDIA
l.scordia@epsve.fr
01 43 09 30 55
- Secrétariat de la coordination de l'action sociale
Madame CASTANET
e.castanet@epsve.fr
01 43 09 30 46

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'établissement dessert 34 communes du département de la Seine-Saint-Denis. Son offre de soins est organisée selon un découpage territorial par secteur. Sur chaque secteur existe au moins une structure de consultations (centre médico-psychologique) et une structure alternative à l'hospitalisation temps complet qui peut-être un centre d'accueil thérapeutique à temps partiel et/ou un hôpital de jour. Pour la prise en charge des urgences, les patients sont orientés vers des centres d'accueil et de crise ou bien les services d'urgence des hôpitaux généraux. Pour les hospitalisations temps complet, l'établissement dispose de 4 sites. Enfin quelques secteurs proposent sur leurs territoires d'autres modes de prises en charge comme des appartements thérapeutiques, un centre de cure ambulatoire, des hospitalisations à domicile. L'établissement gère également une maison d'accueil spécialisée (M.A.S.) « le Mas de Lisle », structure médico-sociale pour adultes handicapés et deux écoles : un institut de formation en soins infirmiers (IFSI) et une école de cadres de santé (IFCS).

PRESENTATION DU PÔLE OU DIRECTION

Présentation du pôle 93G15: dispositif sectoriel intervenant sur les communes de Gagny, Montfermeil, Clichy-sous-Bois et Coubron. Il comprend un CMP et un CATTP à Montfermeil ainsi qu'une antenne infirmière de soins ambulatoires à Clichy-sous-Bois. Le service participe à la psychiatrie de liaison au CHI de Montfermeil.

Le dispositif est renforcé de 4 places en appartements thérapeutiques.

Un site d'hospitalisation complète de 26 lits ainsi qu'un accueil de jour nommé « Groupe Séquentiel » sont situés à Neuilly-sur-Marne ;

Composition de l'équipe sociale : 4 assistantes sociales. Elles sont membres des équipes sectorielles.



IDENTIFICATION DU POSTE

Position dans la structure : Autorité hiérarchique : - Directeur des ressources humaines Liaison technique : - service de la coordination de l'action sociale Autorité fonctionnelle : - Médecin chef de pôle - Médecin responsable d'unité	Horaire de travail : <u>semaine</u> : 38 heures (1575 heures annuelles) Description synthétique du poste : Partie prenant(e) de l'équipe sectorielle, l'assistant(e) social(e) concourt à l'offre de service proposée par le secteur de psychiatrie aux personnes ayant des troubles mentaux.
---	---

MISSIONS DU POSTE ET COMPETENCES REQUISES

Lieux d'intervention sur le secteur

Le temps d'intervention est le CMP de Montfermeil

Au CMP

Dans le cadre d'un suivi ambulatoire pluridisciplinaire, l'assistante sociale intervient pour rétablir l'accès aux droits, favoriser la stabilisation et le maintien de la situation socio-économique du patient. Pour ceux qui sortent d'hospitalisation, le travail s'inscrit dans la continuité de ce qui a été initié au pavillon.

Elle reçoit les patients suivis et/ou leur entourage dans le cadre d'une prise en charge globale. Elle travaille au maintien de la personne dans son tissu social.

L'accompagnement, inscrit dans un projet de réhabilitation psycho-sociale, s'établit dans la durée.

Elle contribue avec ses collègues du pôle social du secteur à ce qu'il y ait cohérence et articulation entre le travail ambulatoire et le temps d'hospitalisation.

Implication sur le secteur

Le travail social s'articule aux actions développées par l'association Jean Dublineau qui agit dans le cadre de l'insertion sociale des patients.

L'intervention sur une structure demande une nécessaire collaboration avec chacun des membres de l'équipe ainsi qu'avec l'ensemble des lieux de prise en charge du patient sur le secteur.

Accompagnement individualisé dans le respect du projet thérapeutique

- Elle écoute, conseille, oriente et soutient les personnes prises en charge et leur famille. Elle offre un espace de parole, trait d'union entre le soin et la réalité sociale.
- Elle favorise l'accès aux soins et aux droits des usagers par l'information sur la législation sociale, sur les dispositifs sociaux, éducatifs et de réinsertion.
- Elle met en œuvre toutes les démarches de liaison et administratives permettant l'amélioration et la stabilisation de la situation socio-économique des personnes suivies.
- Accompagnée d'un soignant, elle peut se déplacer au domicile du patient afin d'évaluer sa situation sociale.

Aide à la réinsertion





Elle aide les usagers à appréhender de façon globale leurs difficultés familiales, sociales, économiques, psychologiques et médicales.

- Par ses connaissances des réseaux et des partenaires, elle favorise l'insertion et la réinsertion des personnes en situation précaire.
- Elle contribue à toute action de prévention mise en place par le secteur.

Communication

- Elle participe aux actions de formation par l'accueil de stagiaires assistants sociaux et des temps d'intervention dans les instituts de formation.
- Elle se tient à disposition des équipes pour toutes actions d'information sur les dispositifs sociaux et la législation médico-sociale.
- Elle répond, à la demande, aux questions des étudiants en médecine, en soins infirmiers et aides-soignants sur les aspects sociaux des prises en charge dans le cadre des mises en situation.

Participations institutionnelles

- Elle participe aux initiatives du secteur en direction des partenaires tant en matière d'information, de formation et de mise en place de collaborations.
- Afin de favoriser les collaborations avec tous les partenaires concernés par la prise en charge des patients, elle développe un travail de rencontre favorisant une meilleure complémentarité des actions.
- Elle participe, selon l'organisation prévue par le chef de secteur, à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets du secteur.
- Elle participe aux actions initiées par le Service de Coordination de l'Action Sociale, aux réunions et groupes de travail proposés.
- Elle participe, selon l'organisation prévue avec le chef de service, à l'élaboration du rapport d'activité du secteur ainsi qu'au rapport d'activité annuel du Service de Coordination de l'Action Sociale.

Comme tout agent de l'établissement, elle contribue à l'amélioration continue de la qualité du service rendu à l'utilisateur.

EVOLUTIONS PROFESSIONNELLES

Accès au grade d'assistant socio-éducatif second grade après inscription sur tableau annuel d'avancement
Accès au grade de cadre socio-éducatif par voie de concours sur titre

Signature de l'agent :

